



Paris, le 16 septembre 2026,

Communiqué de presse : PLF 2027 : les radios associatives demandent un FSER porté à 39 millions d'euros et la fin du « stop and go » budgétaire

Le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) et la Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA), réunies au sein des Locales, ont été auditionnées le 15 septembre 2026 par M. Philippe Ballard, député et rapporteur pour avis des crédits de la mission Médias, livre et industries culturelles.

Un secteur qui pèse 3 000 emplois pour 0,0077 % du budget de l'État

Les près de 790 radios associatives emploient environ 3 000 personnes, majoritairement en CDI et non délocalisables, pour un budget global du secteur de 75 millions d'euros. Plus de 80 % de ce budget est réinvesti dans l'économie locale, pour un investissement public qui ne représente que 0,51 € par an et par habitant, soit 1 % du budget de la culture.

Les deux organisations rappellent qu'à elles deux, les radios associatives représentent plus de 50 % du poids de la représentativité dans la branche de la radiodiffusion privée.

Une demande chiffrée, réaliste et responsable : 39 millions d'euros

Depuis 2002, l'aide individuelle au fonctionnement versée à chaque radio n'a pas suivi l'évolution des coûts : salaires, énergie, loyers, diffusion, maintenance technique, assurances. Actualisé sur la seule inflation, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) devrait aujourd'hui atteindre 43,9 millions d'euros. Indexé sur l'indice du coût de la construction, référence de nombreux prestataires du secteur, il atteindrait même 54,2 millions d'euros.

Conscientes de la situation des finances publiques, les deux organisations ne demandent pas ce rattrapage intégral. Elles demandent une dotation portée à 39 millions d'euros en 2027, afin d'absorber l'arrivée de nouvelles radios dans le périmètre du fonds (794 demandes de subvention d'exploitation reçues au titre de 2026, contre 781 en 2025) et de commencer à réduire un décrochage accumulé depuis plus de vingt ans.

Sortir de l'instabilité chronique

Après les menaces de 2024, puis celle d'une baisse de 44,5 % du FSER l'an dernier — de 35,3 à 19,6 millions d'euros, finalement annulée grâce à la mobilisation des radios sur les territoires et des parlementaires, les radios associatives demandent avant tout une visibilité pluriannuelle. Chaque année, le secteur doit se mobiliser pour préserver un financement pourtant garanti par la loi relative à la liberté de communication.

Les deux organisations alertent également sur l'absence de visibilité concernant l'aide complémentaire aux radios situées en zones France ruralité revitalisation et en outre-mer : 2,3 millions d'euros pour 282 radios en 2024, 2 millions pour 286 radios en 2025, et aucun montant connu à ce jour pour 2026. Pour des radios comptant un ou deux salariés, ce bonus peut faire la différence entre le maintien de l'activité et la cessation.

« Nous savons ce que c'est que de faire des efforts : nous en faisons depuis vingt ans. Ce que nous demandons, ce n'est pas un privilège, c'est une visibilité. »

- Sylvain Delfau, président du SNRL

Un modèle économique sans marge de substitution

Le marché publicitaire radiophonique local a reculé de plus de 15 % au premier semestre, tandis que près de 70 % des départements ont réduit leurs financements culturels. Dans ce contexte, les recettes publicitaires des radios associatives ne représentent en moyenne que 4 % de leur chiffre d'affaires, loin du plafond réglementaire fixé à 20 % : une limite juridique mais en aucun cas une réserve de croissance.

Reporter sur le marché publicitaire local la compensation d'une baisse du financement public déstabiliserait l'ensemble du paysage radiophonique.

« Les menaces répétées sur le fonds de soutien ont été vécues dans les territoires comme une décision prise à Paris, en décalage complet avec ce que vivent les radios de terrain. Il ne s'agit pas de petites radios : ce sont des radios de territoire, et dans beaucoup de zones rurales, il n'y a rien d'autre. » - Jean-Marc Courrèges-Cenac, co-président de la Confédération Nationale des Radios Associatives

Un outil de proximité, de pluralisme et de sécurité civile

Au-delà de l'antenne, les radios associatives assurent des milliers d'heures d'éducation aux médias et à l'information. Elles participent à de nombreux plans communaux de sauvegarde et constituent le premier vecteur de diffusion de plusieurs langues régionales. Dans bien des territoires ruraux et ultramarins, elles sont le dernier média de proximité. Détruire cet outil coûterait demain bien plus cher qu'il ne coûte aujourd'hui. Par ailleurs, la place de la radio n'est plus à démontrer dans les territoires en crise, à l'image de leur investissement en première ligne lors des incendies en Gironde, montrant une nouvelle fois le rôle essentiel des radios associatives dans l'information de proximité.

Contacts presse :

Syndicat National des Radios Libres (SNRL) :

Théo Guitton, délégué général - dg@snrl.fr - 06 51 29 15 12

Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA) :

Elsa Gay, animatrice confédérale - animation@cnra.eu - 07 45 21 88 39